



2016-04-46

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **4 avril 2016** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Geneviève Dallaire  
Siège #2 - Pascal Lessard  
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet  
Siège #5 - Louison Busque  
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Siège #3 - Jean-Marie Dionne

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité de déclarer la séance ouverte.

Adoptée unanimement

2016-04-47

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**  
    **3.1 - Séance ordinaire du 7 mars 2016**  
**4 - VOIRIE**

- 4.1 - Rapport de l'employé de voirie
- 4.2 - TECQ: suivi & envoi d'une lettre à la municipalité de Saint-Aurélié
- 4.3 - Reddition des comptes 2015 MTQ
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
  - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
  - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 9.2 - Tonte gazon 2016
- 10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 10.2 - Acceptation des dépenses
  - 10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois
  - 10.4 - Rapport financier 2015
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 11.1 - Plan des mesures d'urgence
- 12 - LÉGISLATION
  - 12.1 - Adoption du règlement #295 décrétant une politique d'aide aux loisirs
- 13 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2016-04-48**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 7 mars 2016**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

### **4 - VOIRIE**

#### **4.1 - Rapport de l'employé de voirie**

**2016-04-49**

#### **4.2 - TECQ: suivi & envoi d'une lettre à la municipalité de Saint-Aurélié**

Il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'autoriser madame Chantale Gareau, secrétaire-trésorière à envoyer une lettre au conseil municipal de Saint-Aurélie pour le projet d'asphaltage de la route Sainte-Aurélie.

**2016-04-50**

#### **4.3 - Reddition des comptes 2015 MTQ**

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de 50 757\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais significatifs, pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Pascal Lessard , il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Philibert informe le Ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

##### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

#### **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

##### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

#### **8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

##### **8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

#### **9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

##### **9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

**2016-04-51**

##### **9.2 - Tonte gazon 2016**

Parution dans le prochain Info Local

#### **10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2016-04-52**

##### **10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Adoptée unanimement

**2016-04-53**

### **10.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur François Morin et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois d'avril 2016, au montant total de 52 308.44 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

•Comptes à payer	45 464.42 \$
•Salaires nets versés	5333.62 \$
•Remises d'employeur	1 510.40 \$
•Total	<b>52 308.44 \$</b>

Administration : chèque no.C1600060 à C1600081 & L1600004 à L1600010, V0000321 à V0000326  
Salaires : chèque no. D1600035 à D1600046

Adoptée unanimement

**2016-04-54**

### **10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur François Morin et accepté à l'unanimité que les comptes suivants soient payés.

Adoptée unanimement

**2016-04-55**

### **10.4 - Rapport financier 2015**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité que le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2015 soit accepté tel que présenté par le secrétaire-trésorier aux membres du

conseil municipal. Un surplus des revenus sur les dépenses de \$ 48 856 a été enregistré. Les documents officiels seront envoyés au Ministère des Affaires Municipales avant le 30 avril prochain.

## **11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.1 - Plan des mesures d'urgence**

## **12 - LÉGISLATION**

### **2016-04-56 12.1 - Adoption du règlement #295 décrétant une politique d'aide aux loisirs**

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors du conseil le 7 mars dernier par madame Marie-Jeanne Ouellet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Pascal Lessard, secondé par monsieur François Morin et accepté à l'unanimité d'adopter la politique d'aide aux loisirs qui décrète ce qui suit:

#### **1. Entrée en vigueur de la politique**

Cette nouvelle politique d'aide au loisir individuel entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil municipal. Cette nouvelle politique a été approuvée et adoptée par le conseil municipal par la résolution

#### **2. Fondement**

La volonté du conseil municipal d'adopter une nouvelle politique d'aide au loisir individuel trouve son fondement dans les alinéas suivants :

- la proximité des municipalités voisines offrant des services de loisirs structurés;
- les frais supplémentaires chargés aux résidents de notre municipalité pour bénéficier des services de loisir mis sur pied et offert par les municipalités voisines;
- les demandes adressées au conseil municipal au cours des dernières années en matière d'aide au loisir;
- s'assurer que l'aide au loisir ne s'applique que si une activité comparable n'est pas offerte dans la municipalité de Saint-Philibert;
- Offrir aux résidents de Saint-Philibert une gamme intéressante de services en loisir tout en ayant comme préoccupation la capacité financière de la municipalité ;
- Devenir une municipalité attrayante pour l'éventail des services offerts, notamment au niveau des loisirs ;

#### **3. Instructions générales**

##### **3.1 Budget disponible**

Chaque année, le conseil municipal lors de l'adoption du budget décide du montant à allouer au poste budgétaire « Aide au loisir individuel ».

Selon ses pouvoirs habilitants, le conseil peut effectuer tout transfert budgétaire ou appropriation pour répondre aux besoins particuliers ou généraux de la municipalité.

##### **3.2 Critère de base pour être admissible à une aide financière**

- Être résident de Saint-Philibert

- Montant supplémentaire demandé à l'inscription comme tarif de non-résident par rapport au tarif pour résident et dû au fait que l'individu est résident de Saint-Philibert.

### **3.3 Activités de loisir et de culture accrédités**

Les activités accréditées sont celles qui ne sont pas offertes sur le territoire de la municipalité de Saint-Philibert. Pour être non accréditées, les activités doivent être comparables et avoir un niveau de compétition semblable à celles offertes à Saint-Philibert. Par exemple, le service de terrain de jeu (OTJ) n'est pas une activité accréditée puisque la municipalité de Saint-Philibert offre déjà ce service.

### **3.4 Personne responsable de l'application de cette politique**

La ressource en loisirs, ou la directrice générale en cas de non disponibilité, est la personne responsable de l'application de la présente politique d'aide au loisir individuel.

### **3.5 Rapport au conseil municipal**

Un rapport de suivi devra être déposé au conseil municipal deux fois par année afin d'assurer un bon suivi de la politique.

Le rapport devra présenter les éléments suivants :

- Nombre de demandes reçues au totale et par activité ;
- Coût estimé pour ces demandes ;
- Nombre de demandes refusées et les conclusions du refus ;
- Tout élément pouvant améliorer la politique et/ou d'intérêts pour le conseil municipal.

Le premier dépôt devra se faire au plus tard à la réunion du conseil du mois d'août couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin.

Le deuxième dépôt sera pour l'adoption finale des montants à payer, donc devra être déposé à la réunion de décembre.

## **4. Fonctionnement et application**

### **4.1 Montant de l'aide financière**

Le montant maximum de l'aide financière ne peut excéder 100 \$ par famille, par année financière. Ce montant sera établi de façon définitive au mois de décembre et sujet à la limite prévue au point 5.2

### **4.2 Modalités de paiement de l'aide financière**

Pour être admissible à l'aide financière, le résident doit fournir à la ressource en loisirs les pièces justificatives suivantes :

*- une preuve d'inscription à l'activité pour laquelle l'aide financière est demandée, incluant le nom du participant à l'activité ;*

*- un reçu faisant état du montant supplémentaire déboursé en raison de son lieu de résidence ;*

*- une preuve de résidence de Saint-Philibert;*

Si toutes les conditions sont respectées, le paiement de l'aide financière sera fait suite à la séance du conseil municipal de décembre lors de l'approbation de la liste mensuelle des comptes.

Dans le cas d'une inscription d'une personne d'âge mineur, le paiement sera fait à l'ordre de l'un des parents ou de son tuteur légal.

## **5. Conditions particulières**

### **5.1 Paiement des taxes municipales**

Pour être admissible à une aide financière, les taxes municipales de l'immeuble où réside la personne faisant la demande ne devront pas être en défaut. Cette condition s'applique aux propriétaires seulement.

### **5.2 Privilège en cas d'un manque de budget**

Si le budget d'aide financière est complètement utilisé, le montant du budget sera réparti entre les demandeurs au prorata du budget annuel versus les demandes reçues. Par exemple, si le budget global est de 5000\$ et la municipalité a reçu pour 6 000\$ de demandes, le ratio à appliquer à chacune des demandes serait de 83,33% (5000/6000).

Politique adoptée par la résolution.

---

Jean-Guy Plante, Maire

---

Chantale G

## **13 - SUJETS SANS RÉOLUTION**

## **14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15 - VARIA**

**2016-04-57**

### **15.1 - Sauvegarde de données électronique**

ATTENDU QUE la municipalité effectue le classement des ses dossiers de manière électronique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'approuver l'achat d'un forfait de sauvegarde de données au montant de 24.89 pas mois.

**2016-04-58**

### **15.2 - Envoi d'une lettre au MTQ**

ATTENDU QUE la route Cumberland est en très mauvais état;

ATTENDU QUE plusieurs fossés n'ont pas été nettoyé depuis plusieurs années;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Louison Busque et accepté à l'unanimité d'envoyer une lettre au Ministère des Transports du Québec afin qu'il effectue les travaux nécessaire afin de rendre cette route plus sécuritaire.

**2016-04-59**

**15.3 - Entretien des infrastructures municipales**

ATTENDU QUE monsieur Alain Poulin a déposé au conseil une liste des travaux d'entretien à effectuer;

ATTENDU QUE ces travaux vont exiger une trentaine d'heures à part le temps de l'entretien régulier des bâtiments;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'autoriser monsieur Alain Poulin à effectuer les travaux.

**2016-04-60**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.50 hrs

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Plante, maire

\_\_\_\_\_  
Chantale Gareau, dir. gén. & sec. trés.

Je, Jean-Guy Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.